



JURADE PRINCIERÈ DE CHIMAY

ASBL Siège Social: rue de Noailles 8 B-6460 Chimay.

Secrétariat : Mme Suzanne Maistriaux , rue de Noailles 8, B-6460 Chimay +32(0)60.21.19.27

Courriel : suzanne.maistriaux@skynet.be

Chimay , date de la Poste

Madame, Monsieur,



La Jurade Princièrè de Chimay a pour objectif de faire connaître et découvrir les talents culturels et artistiques de nos régions.

Dans le cadre des « Rendez-vous de Chimay », elle organise le dimanche 08 juillet 2012 de 10h à 19h sa

9 ÈME PLACE DU TERTRE

Sur le site de l'Athénée Royal de Chimay

Un espace fermé sera spécialement réservé aux peintres, aquarellistes et sculpteurs.

Un « Village d'Artisans d'Art » avec des emplacements sous abri sera mis à la disposition des autres artistes: céramistes, potiers, photographes...

Vous êtes invités à y participer en louant un ou plusieurs emplacements.

Votre emplacement ne vous sera réservé que dès réception de votre paiement impérativement pour le 18 juin et attribué selon l'ordre de réception de votre droit d'inscription.

Nous espérons que vous viendrez très nombreux et vous prions d'agréer nos sentiments les meilleurs.

Le Grand Chancelier,
Philippe Macq

La Secrétaire,
Suzanne Maistriaux

Les
Rendez-vous
de CHIMAY 2012

CHIMAY
• Pères Trappistes •



CHIMAY Promotion
Association sans but lucratif

Chimay





JURADE PRINCIÈRE DE CHIMAY

ASBL Siège Social: rue de Noailles 8 6460 Chimay.

Secrétariat : *Mme Suzanne Maistriaux*, rue de Noailles 8, 6460 Chimay 060.21.19.27

Courriel : suzanne.maistriaux@skynet.be

RÈGLEMENT

9° PLACE DU TERTRE

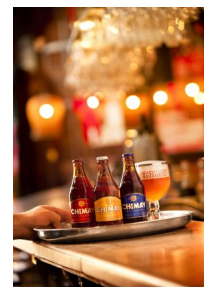
Chimay 08 juillet 2012

1. Le pouvoir organisateur travaille en toute indépendance
2. Le pouvoir organisateur a seule autorité pour l'assignation des emplacements réservés aux exposants.
3. Le cas échéant et selon le type d'activité, l'exposant certifie être en ordre vis-à-vis de la législation et les assurances.
4. La J.P.C. ou ses représentants ne peuvent être tenus responsables des dérives éventuelles du chef des exposants en matière de législation.
5. L'exposant est responsable de ses oeuvres. Le paiement de l'emplacement n'entraîne pas pour le P.O. l'obligation d'en établir une surveillance spéciale.
6. L'exposant est responsable envers le P.O. des dommages causés par sa faute, même légère, sa négligence ou celle de son personnel.
7. Le P.O. ne peut être tenu responsable des dégâts en matière d'accident de travail et sur le chemin de celui-ci.
8. Le participant est également responsable personnellement pour tous les dégâts occasionnés à des tiers à la suite de l'utilisation ou du déplacement de son matériel par lui ou par son personnel et des conséquences qui en découlent. Il doit contracter les polices d'assurances nécessaires pour couvrir sa responsabilité et les justifier. Passage d'un représentant du P.O. avant la manifestation.
9. La J.P.C. décline toute responsabilité en cas de vol, casse ou autre détérioration des objets exposés, ainsi que du matériel.
10. En cas de désistement dans les 10 jours précédant la manifestation, aucun remboursement ne sera effectué.
11. Chaque exposant accepte l'ensemble du règlement tel que décrit ci-dessus qu'il reconnaît avoir reçu avant son inscription effective.

En cas de non respect de ce règlement par l'exposant lors d'une participation, le P.O. se réserve le droit de refuser la participation de cet exposant aux éditions ultérieures.

Pour accord,

Lu et Approuvé (manuscrit)





JURADE PRINCIÈRE DE CHIMAY

ASBL Siège Social: rue de Noailles 8 B-6460 Chimay.

Secrétariat : Mme Suzanne Maistriaux, rue de Noaille 8 à B-6460 Chimay

Tél. Fax : +32(0)60 211927 Courriel : suzanne.maistriaux@skynet.be

EXPOSITION ARTISTIQUE – ATHÈNEE ROYAL DE CHIMAY

Dimanche 08 juillet 2012 de 10 à 19h

« **PLACE DU TERTRE** »

Les
Rendez-vous
de
CHIMAY

2012

BON DE RESERVATION « PEINTRES ET AQUARELLISTES »

A renvoyer au Secrétariat de la J.P.C.

Pour le 18 juin au plus tard

Responsable : (majuscule).....

Type d'activité:

Adresse :N°.....CP :.....Localité :.....

Téléphone: Fax.:

E-Mail: Portable:

Réserve : peintres :	Emplacement (soit 2 faces de grilles de 1,2m x 2,00m)	30 €
	face supplémentaire	15 €
Pour sculpteurs :	emplacement(s) (Table à disposition)	30 €

Désire être raccordé à l'électricité : OUI - NON Si oui, prévoyez des rallonges électriques

N.B. : Plusieurs points d'alimentation sont prévus.

La réservation deviendra effective à la réception du paiement à effectuer pour le 20 juin au plus tard au compte : **370-100 70 64-97** de la Jurade Princièrè de Chimay

Pour nos amis français, versement au compte

IBAN **BE54 3701 0070 6497**

BIC : **BBRUBEBB**

Ou par chèque à l'ordre de la Jurade Princièrè

Réserve : **1.** Suzanne Maistriaux: +32(0)60 211927 suzanne.maistriaux@skynet.be

2. Mme Françoise Wallon +32 (0)60 21 37 97

franwallon@skynet.be

La Jurade Princièrè de Chimay décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident de quelque nature que ce soit.

L'INSCRIPTION ENTRAÎNE L'ACCEPTATION DU RÈGLEMENT A RENVoyer SIGNE POUR ACCORD.

Date: Signature du responsable :



CHIMAY Promotion
Association sans but lucratif

